Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Ablon aval, garage à bateaux RG	Rivière	Port à l'Anglais	150,600	150,800	Ablon-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au second semestre 2021.

Techniques employées pour le dragage :

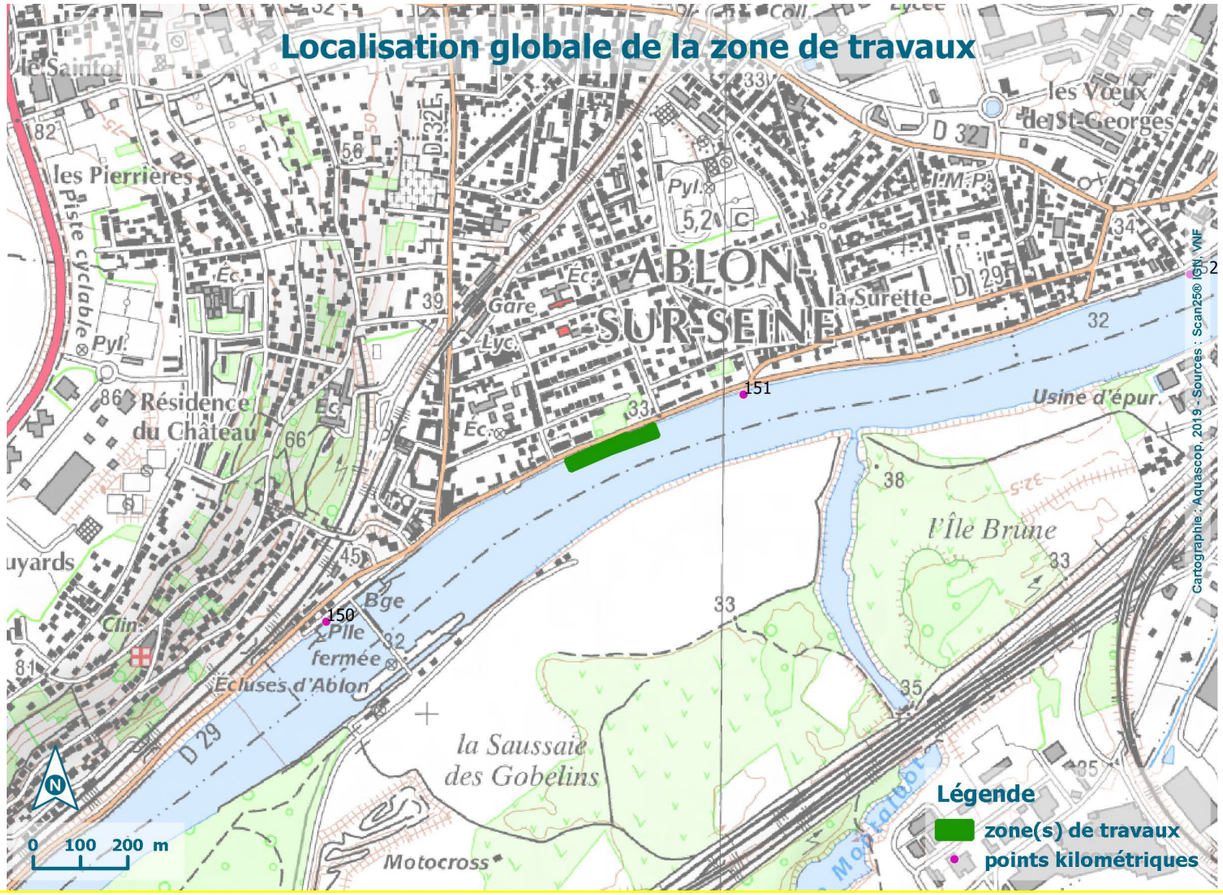
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
473	2025-RHS-PK 150.500	Non	Non dangereux	Non	Inerte

Prélèvements réalisés le 27/03/2025.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

94DDT20090002 - PPRI Marne et Seine - approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73B	la Seine du confluent de l'Essonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	Mauvais	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau en Seine d'Orly Prsie d'eau en Seine de Choisy-sur-Seine Prise d'eau en Seine de Vigneux sur Seine	Superficiel	Arrêté de DUP n°2007/3123 du 06/08/2007 Arrêté DUP n°2008/88 du 08/01/2008 Arrêté DUP n°2010-PREF-DRCL/577 du 21/12/2010
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03063000 - La Seine à Ablon-sur-Seine 2), au droit de la zone de dragage ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017.
Les espèces principales sont l'ablette, l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont le brochet, le chabot, le chevesne et le sandre.

Type de berges :

En rive droite, les berges sont naturelles ; en rive gauche, elles sont principalement constituées de matériaux jointifs (type enrochement lié, perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté interdépartemental relatif aux frayères de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne indique la présence potentielle de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune d'Ablon-sur-Seine à Charenton-le-Pont.
La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.
Des frayères potentielles à brochet, chabot et vandoise ont été recensées en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Un inventaire frayères a été réalisé en 2024 dans le cadre du PGPOD et n'a pas montré présence d'enjeu.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Ablon aval, garage à bateaux RG	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Rives de la Seine
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Le chabot a été recensé dans le secteur de la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
La vandoise, le brochet, l'ide mélanote et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station d'Ablon-sur-Seine.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Ablon aval, garage à bateaux RG	non	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF) et jouxte 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit). Il est également inclus dans le périmètre de protection de 3 captages superficiels.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine est floristique (nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées) et faunistique (nombreuses espèces déterminantes dont certaines protégées - chiroptère, oiseaux, insectes).

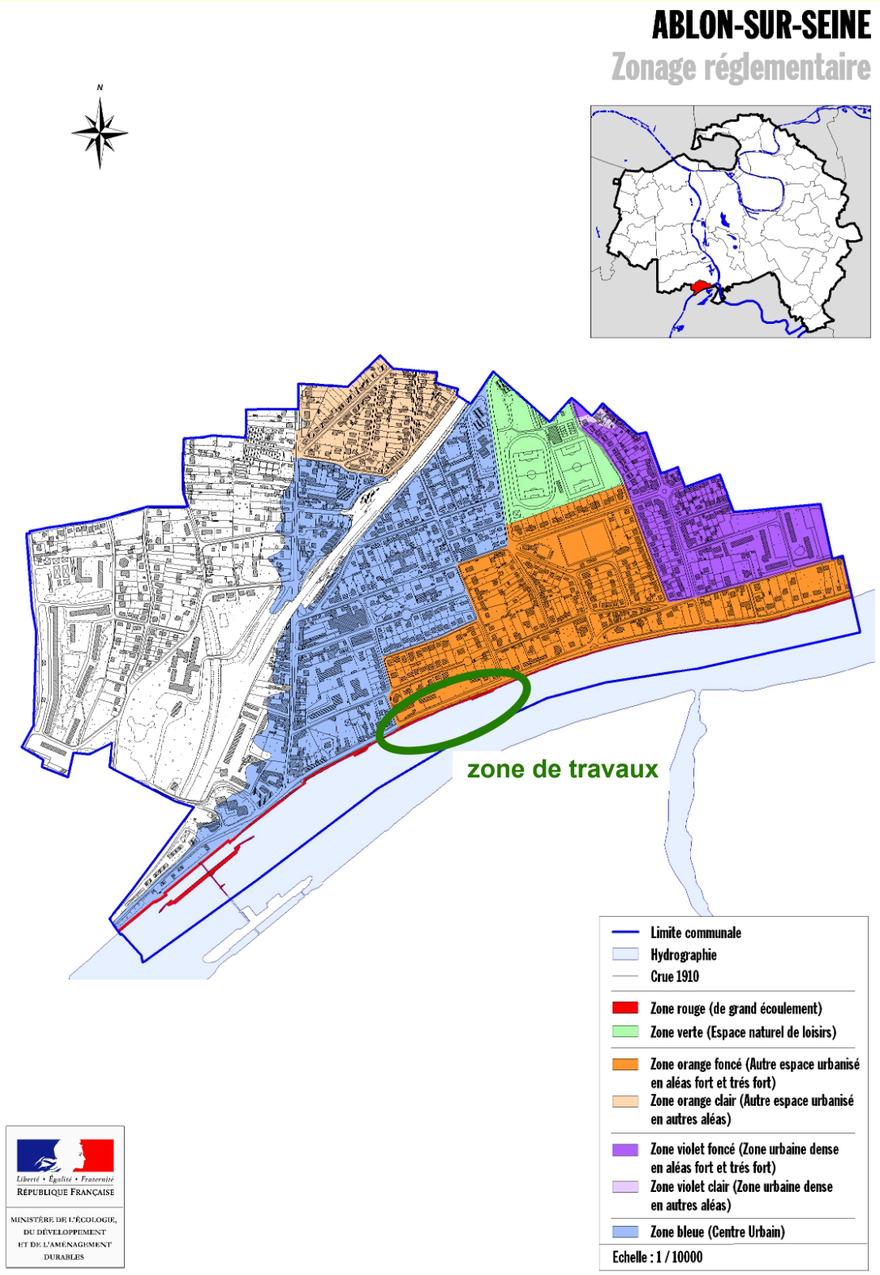
Les travaux envisagés concernent l'aval de l'écluse. Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de 3 captages AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement.

Concernant la proximité du site inscrit (Îles de la Seine), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

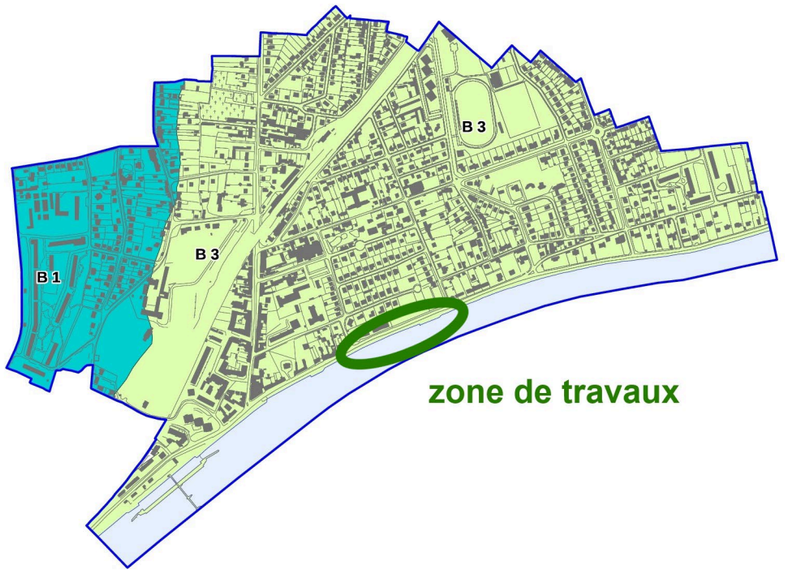
Légende :

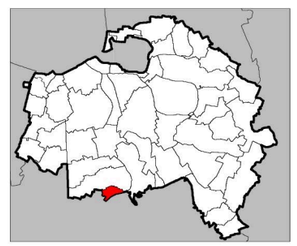
- Zone bleu foncé, fortement exposée (B1)
- Zone bleu clair, moyennement exposée (B2)
- Zone verte, faiblement exposée (B3)

0 250 500
Mètres

ABLON-SUR-SEINE

Zonage réglementaire

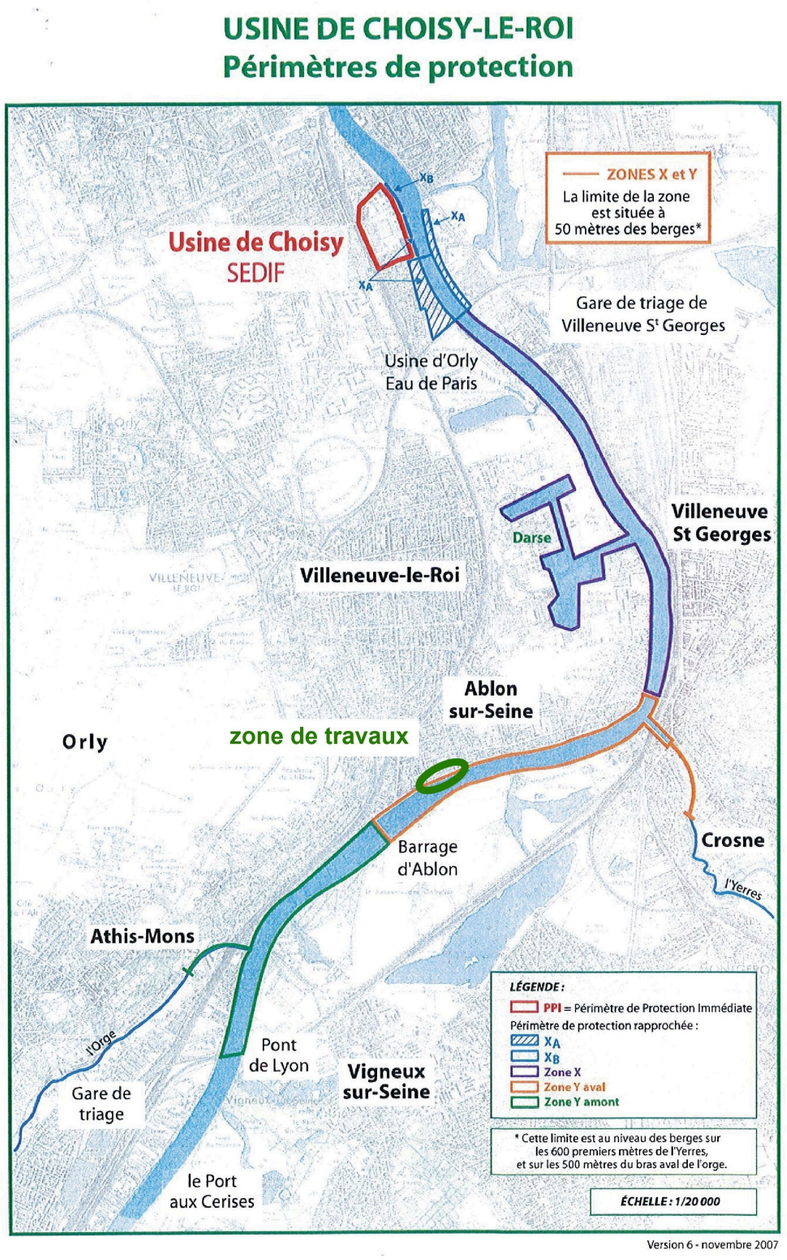




PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

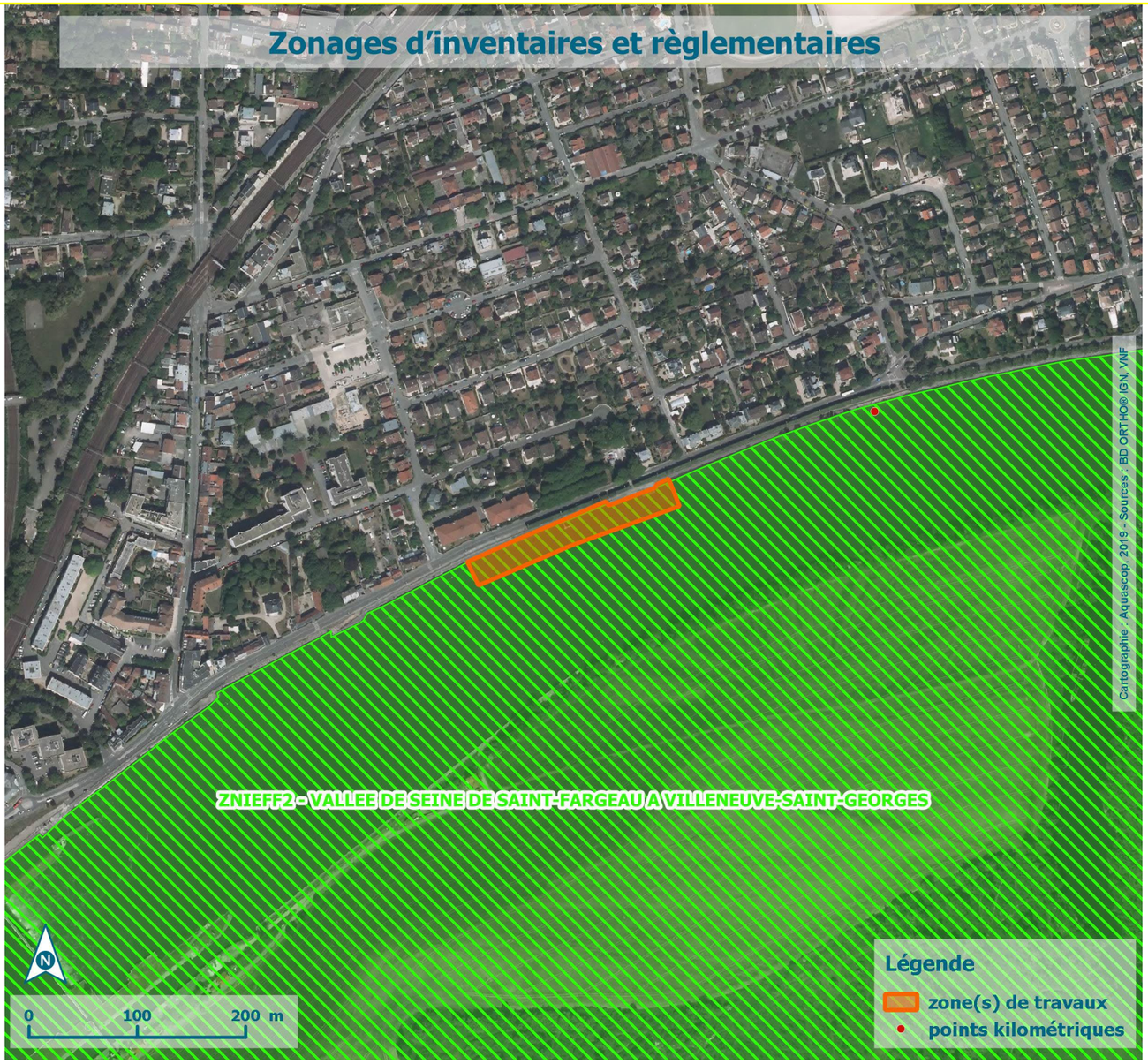
Risques identifiés





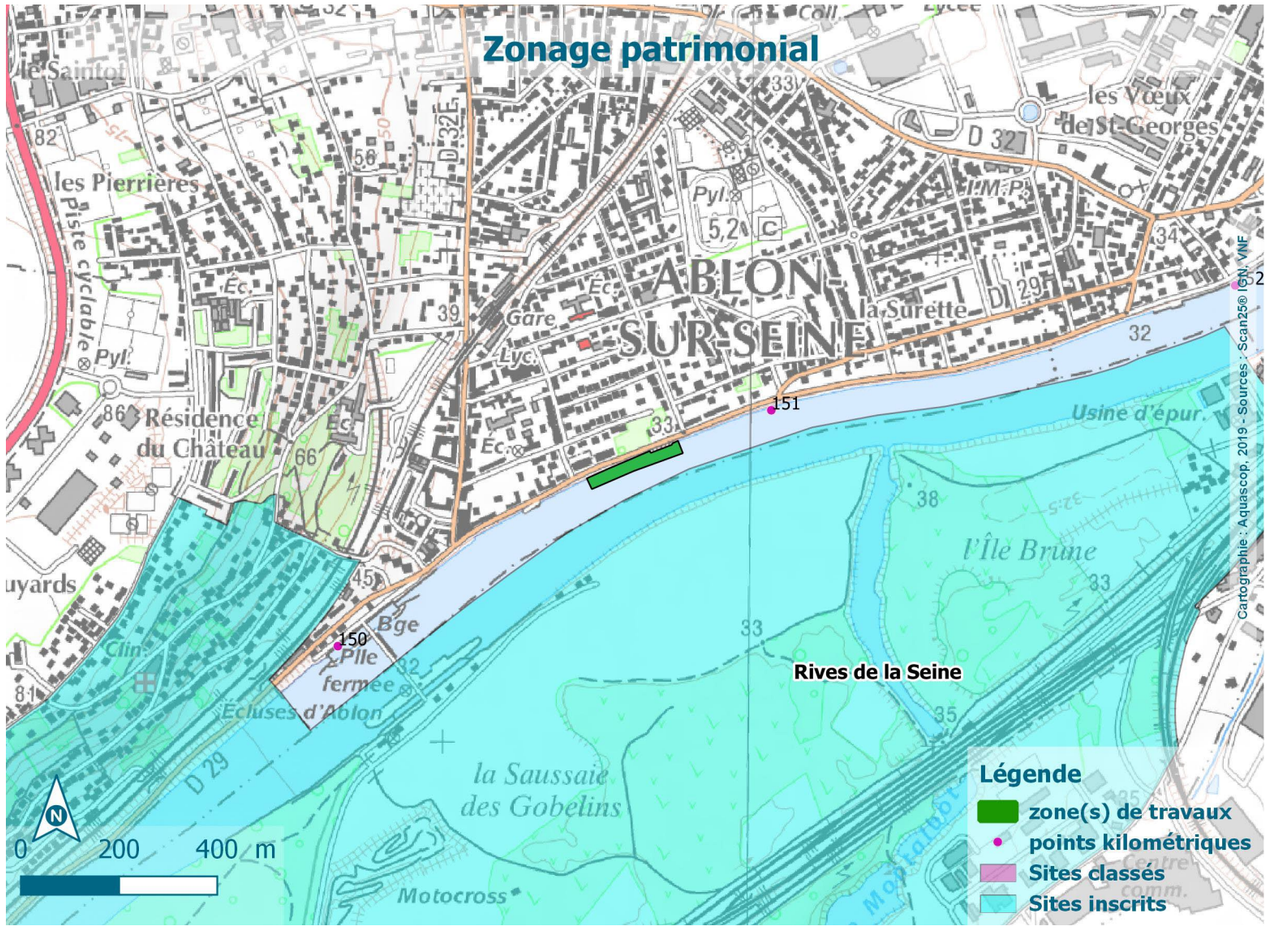
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

Localisation du site :

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **A_2025_3_25**

Lot : A
UHC : n° 3 – Haute Seine

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute Seine	Garage à bateaux amont Champagne-sur-Seine	Rivière	Champagne	82,600	82,800	Thomery, Champagne-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en juillet 2025.

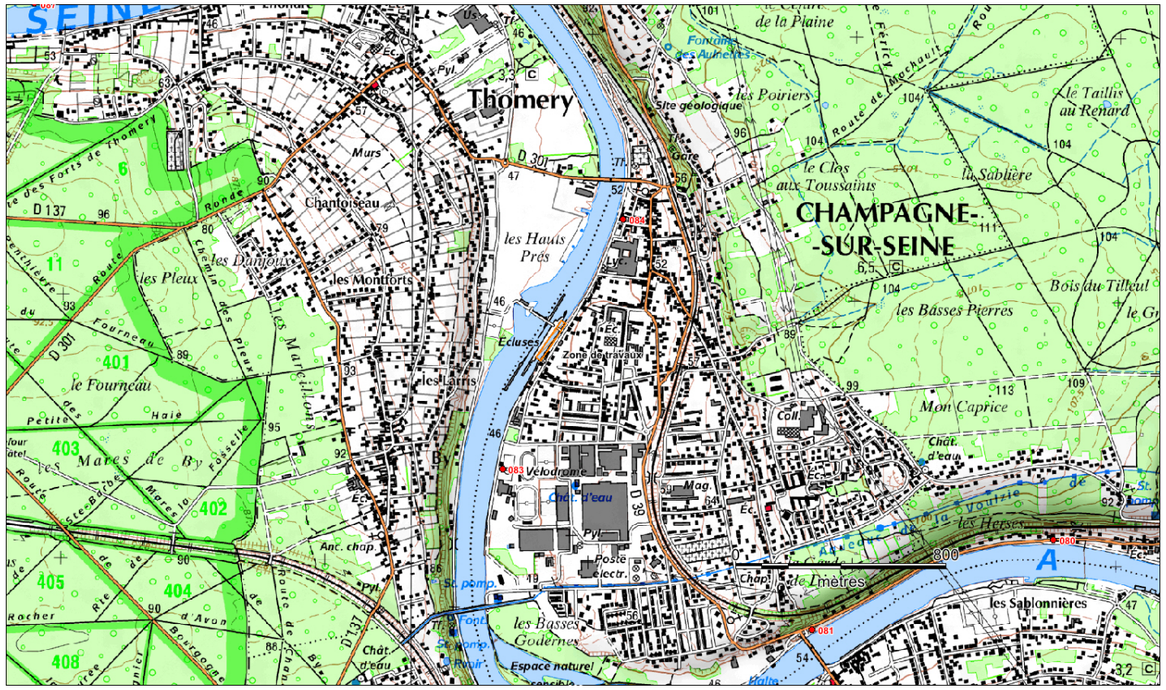
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m^3) et qualité des sédiments (m^3) :

Volume (m^3)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test H 14 : sédiment écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
199	2023-RHS-PK 82.700	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 26/03/2023



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : oui

PPRI vallée de la Seine

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : non

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : non

La zone de dragage se situe en zone inondable.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	Échéance	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	La Seine du confluent de l'Yonne au confluent de l'Essonne	Eaux superficielles	Bon état	Bon état	2027	Moyen	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La zone de dragage est située à environ 1 km de Saint-Mammès. Un sondage effectué par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (01/07/2013) indique une présence importante de perches, de tanches, de bouvières et de gardons, les autres espèces présentes sont l'épinoche, le chevaine, le rotengle, la brème, le brochet et l'anguille.

Les dernières données de la station de Montereau-Fault-Yonne datent d'octobre 2013. Les principales espèces présentes sont la perche et le gardon. D'autres espèces sont également recensées comme le chevaine la grémille, la vandoise et le brochet.

Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, à proximité immédiate de l'écluse, il s'agit de berges anthropisées lisses.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie, truite, vandoise) et de la liste 2 (brochets) de la commune de Saint-Mammès à Melun.
Dans cette zone de dragage, il s'agit de berges artificielles lisses. Le secteur dragué (proximité immédiate d'écluse) n'est pas favorable au développement de frayères
La présence de frayères à proximité est jugée comme peu probable.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Champagne, sas petite écluse	Écologie	ZPS	non	
		ZNIEFF 1	non	
		ZNIEFF 2	Oui	Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine
		ZICO	non	
		SIC	non	
		Réserve de biosphère	Oui	Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)
		Arrêté protection de biotope	non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	non	
		Site classé	non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les habitats et zones de reproduction des brochets sont protégés. Leur destruction est interdite.
L'anguille a également été mise en évidence dans le secteur de Saint-Fargeau-Ponthierry.
Compte-tenu de la localisation des dragages et de la période d'intervention, ces espaces ne seront pas altérés.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

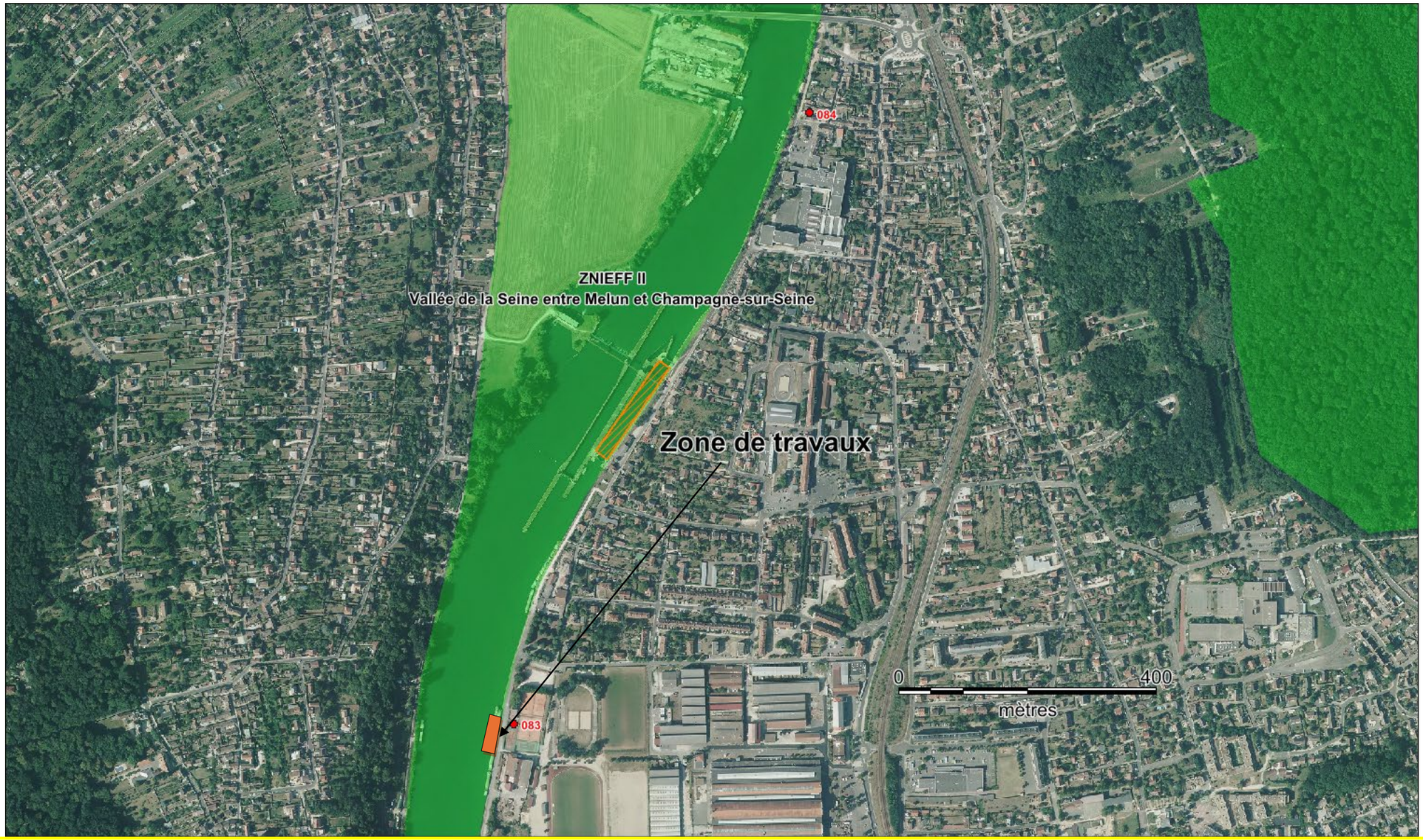
⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

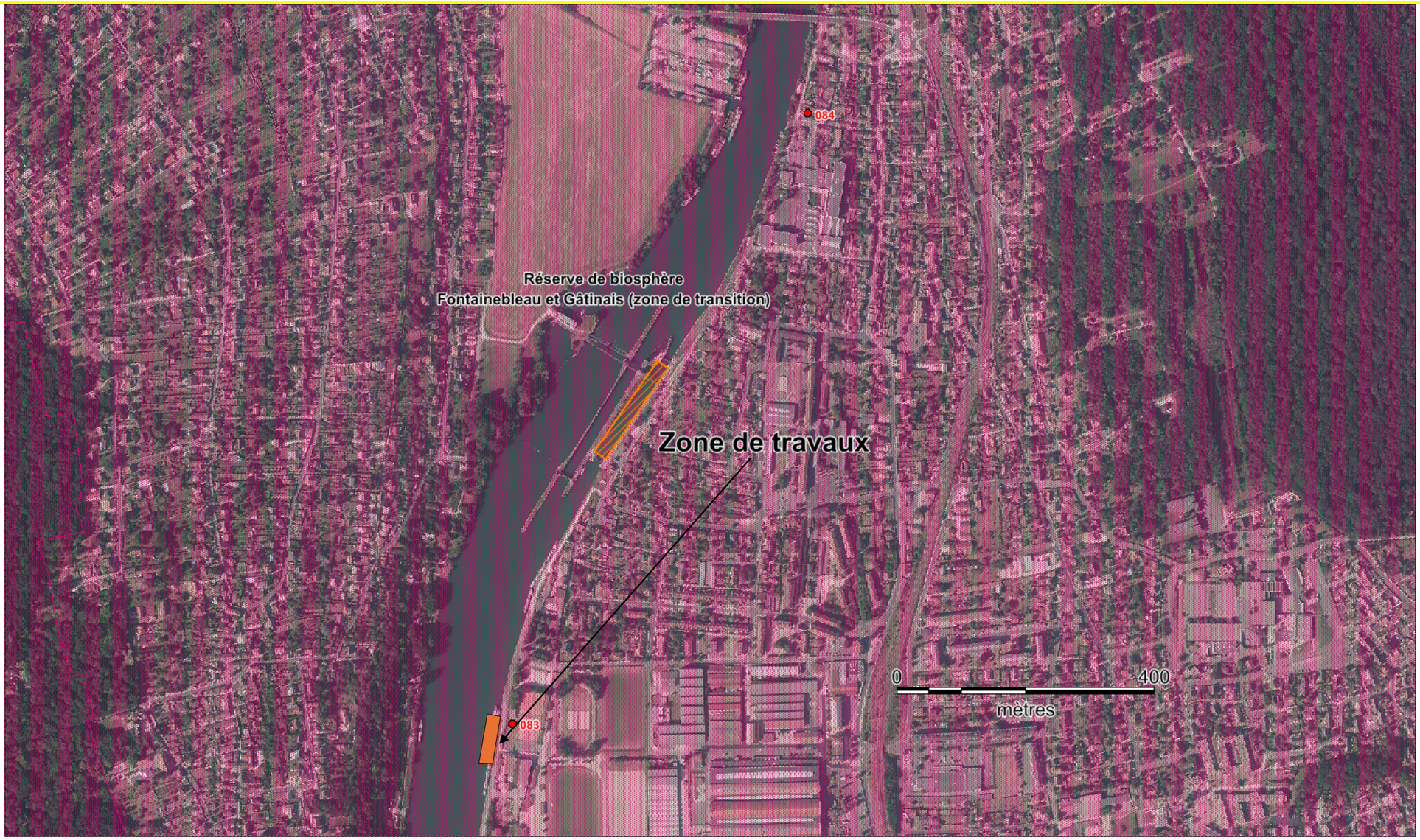
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Champagne, sas petite écluse	non	non	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie




084
Réserve de biosphère
Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)
Zone de travaux
083
0
400
mètres

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
165 mg/l	< 4mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en œuvre d'un rideau anti-dispersion
- Pas de travaux entre mars et juin compris

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	199
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517 des ICPE.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Evry, aval écluses	Rivière	Ablon	138,940	139,280	Évry

Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront en juillet 2025.

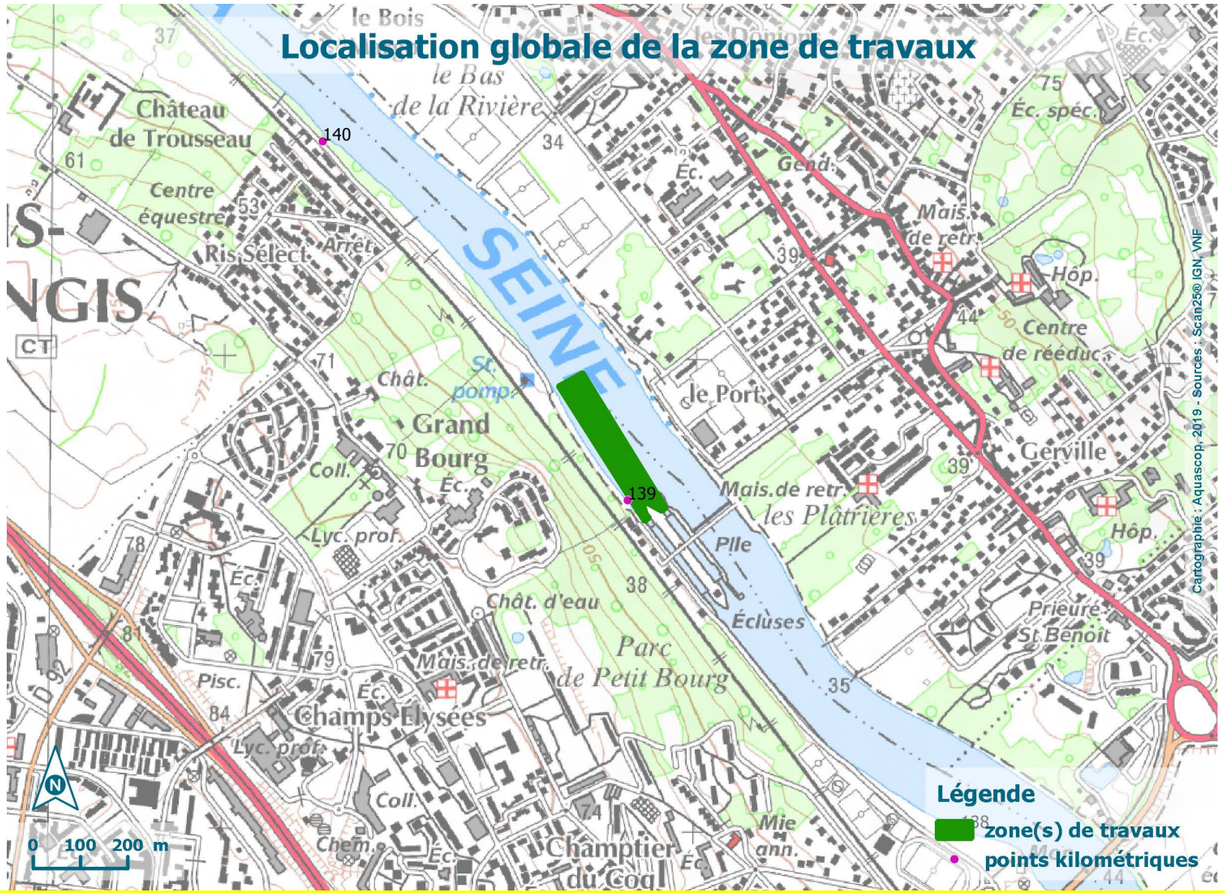
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

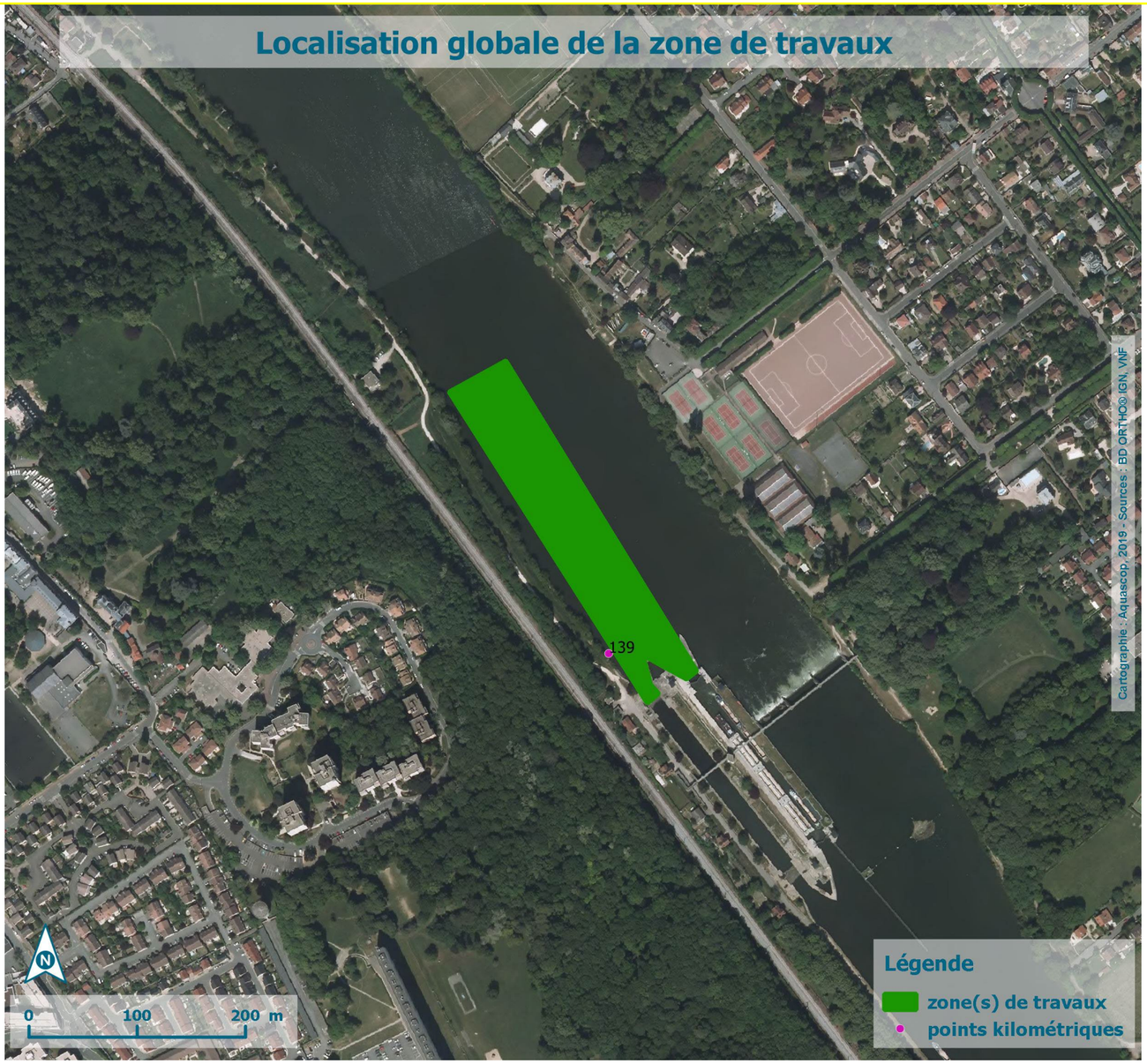
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
286	2025-RHS-PK 139.000	Oui	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 26/03/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

91DDT19960002 - PPRi Seine - approuvé en 2003

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73B	la Seine du confluent de l'Essonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau de Viry-Châtillon Captages de Viry-Châtillon	souterrain et superficiel	Arrêté DUP 2011-PREF-DRCL/BEPA/SPILL/272 du 15 juin 2011 Arrêté DUP 2011-PREF-DRCL/BEPA/SPILL/337 du 8 juillet 2011
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03048000 - La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry 1), environ 20 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016.
Les espèces principales sont la vandoise, le goujon et l'anguille. Les espèces secondaires sont la perche soleil, la perche commune, le barbeau et l'ablette.

Type de berges :

Les pieds de berges sont de 3 types : artificialisés lisses (type palplanche, dalle béton), artificialisé jointif (type enrochement lié, perré maçonné) ou artificialisé non jointif (enrochement, gabion) ; les hauts de berges sont naturels (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Essonne (signé le 28/12/2012) indique la présence potentielle de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet, grande alose) de la commune du Coudray – Monceaux à Ris-Orangis.
La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.
Des frayères potentielles à brochet ont été recensées environ 5 km en amont du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Evry, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Rives de la Seine
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

La vandoise et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Evry, aval écluses	non	Oui	Oui	Oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF) et 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain et d'un captage superficiel.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine est floristique (nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées) et faunistique (nombreuses espèces déterminantes dont certaines protégées - chiroptère, oiseaux, insectes).

Les travaux envisagés concernent l'aval de l'écluse. Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP souterrain et superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

Concernant la proximité du site inscrit (Îles de la Seine), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



LEGENDE

maître d'ouvrage
préfecture de l'Essonne

Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRi), vallée de la Seine dans le département de l'Essonne

approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL/0275 du 29 octobre 2003

carte des zones réglementaires

maître d'œuvre
direction départementale de l'Équipement de l'Essonne

échelle 1/10000.

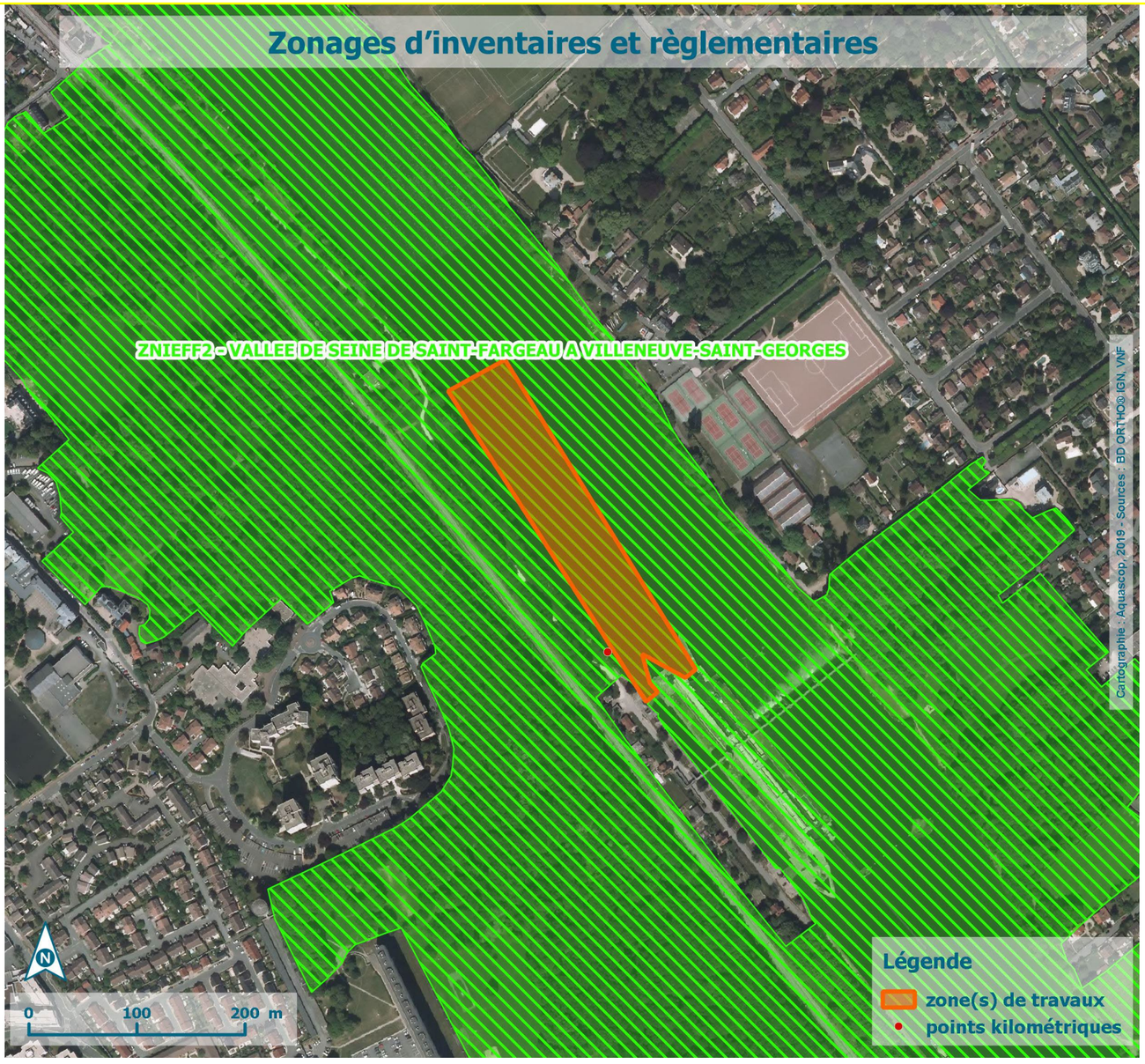
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



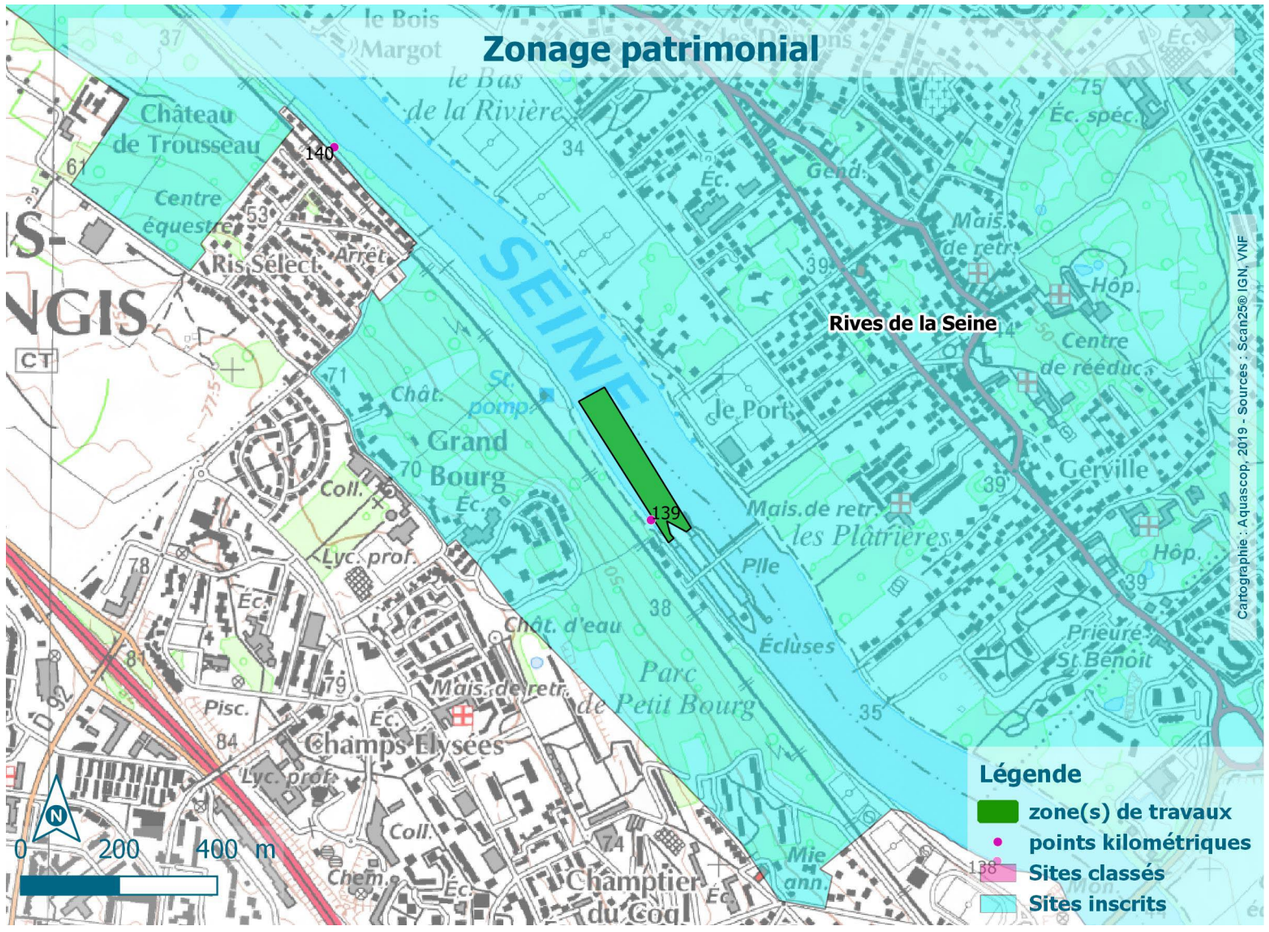
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	
- Installation de tri de déchets	286

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Varennes, aval écluse	Rivière	Champagne	71,670	72,090	La Grande-Paroisse, Varennes-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus au mois de juillet 2025.

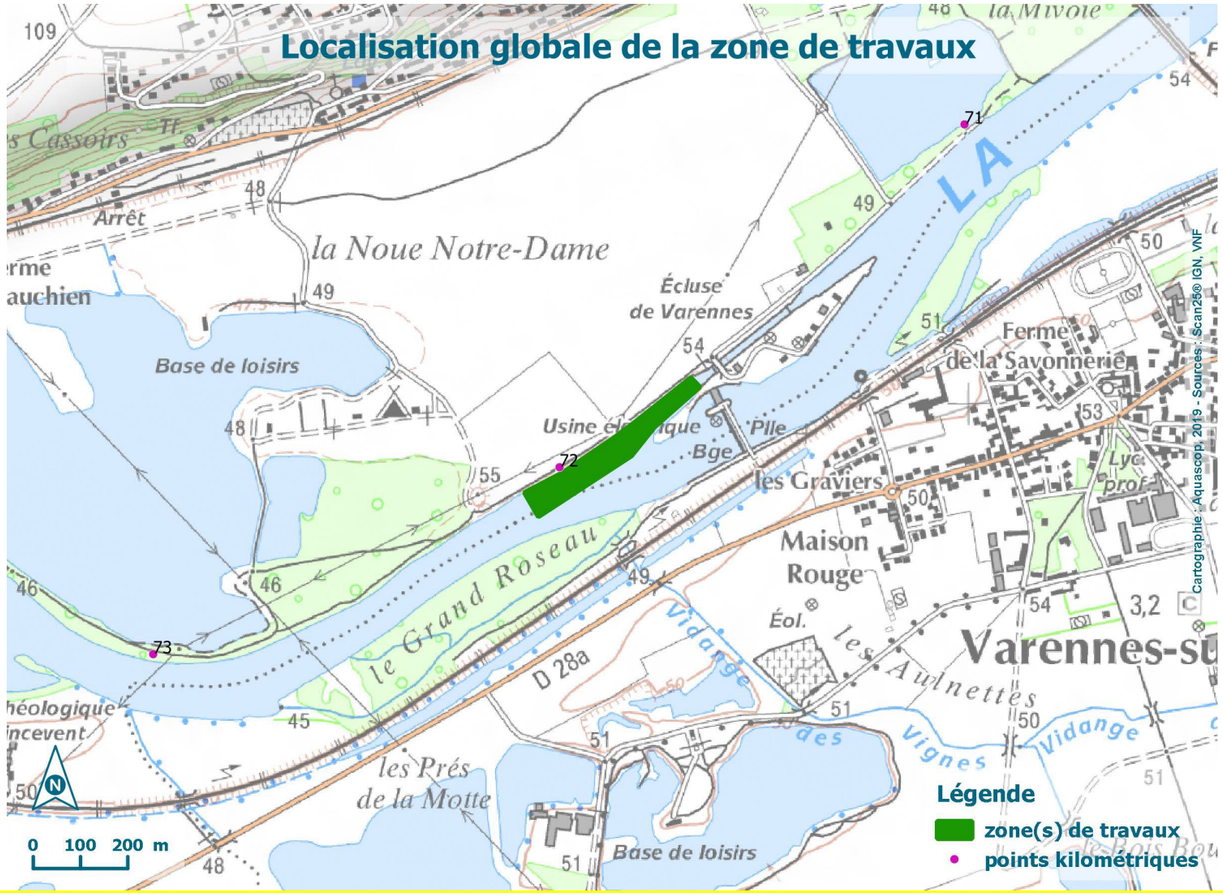
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
60	2025-RHS-PK 71.850 21E065405-002	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 26/03/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

77DDT19990007 - PPRI Seine de Montereau àThomery - approuvé en 2002

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	la Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau de Champagne-sur-Seine 1	superficiel	
Périmètre de protection éloignée	oui	Champs captant des Vals de Seine	souterrain	

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03014000 - La Seine à Montereau-Fault-Yonne 1), environ 4 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017.
Les espèces principales sont le gardon, le chevesne, la perche commune. Les espèces secondaires sont la bouvière, l'ablette et le goujon.
La zone de dragage est située à environ 10 km de Saint-Mammès. Un sondage effectué par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (01/07/2013) indique une présence importante de perches, de tanches, de bouvières et de gardons, les autres espèces présentes sont l'épinoche, le chevaine, le rotengle, la brème, le brochet et l'anguille.

Type de berges :

En aval immédiat de l'ouvrage, les berges sont artificialisées (aménagement lisse), puis elles sont naturelles (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence potentielle de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 2 (brochet et grande alose)de Montereau-Fault-Yonne à Saint-Mammes
Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.
Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées 0,5 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Aucune frayère à brochet, avérée ou potentielle, n'a été recensées à proximité immédiate de la zone de travaux (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 77 - 2016-2017).

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question a été retenue et analysée. Aucune frayère n'a été inventoriée.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Varennes, aval écluse	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	110001254 - VALLEE DE LA SEINE ENTRE VERNOU ET MONTEREAU
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Oui	if03 - BASSEE ET PLAINES ADJACENTES
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	

		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet, chabot, vandoise, truite fario et lamproie de Planer ont été recensés dans la Seine environ 4 km en amont (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Le Brochet, la vandoise, la bouvière, la loche de rivière et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Montereau-Fault-Yonne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Varennes, aval écluse	non	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans 3 zones d'intérêt écologique (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage superficiel.

L'intérêt de la Bassée, vaste plaine alluviale, réside dans la diversité des habitats (milieux humides et aquatiques principalement) ; cet ensemble fait partie des 152 zones humides d'importance nationale reconnues pour leur patrimoine naturel exceptionnel. La Bassée abrite notamment une avifaune diversifiée, dont de remarquables populations d'oiseaux nicheurs ; d'autre part, c'est l'un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau d'Ile-de-France.

La ZNIEFF de la Vallée de la Seine est constitué de milieux remarquables abritant une intéressante diversité floristique et faunistique et constituant un site de nidification pour des espèces d'intérêts pour la région (dont des oiseaux d'eau).

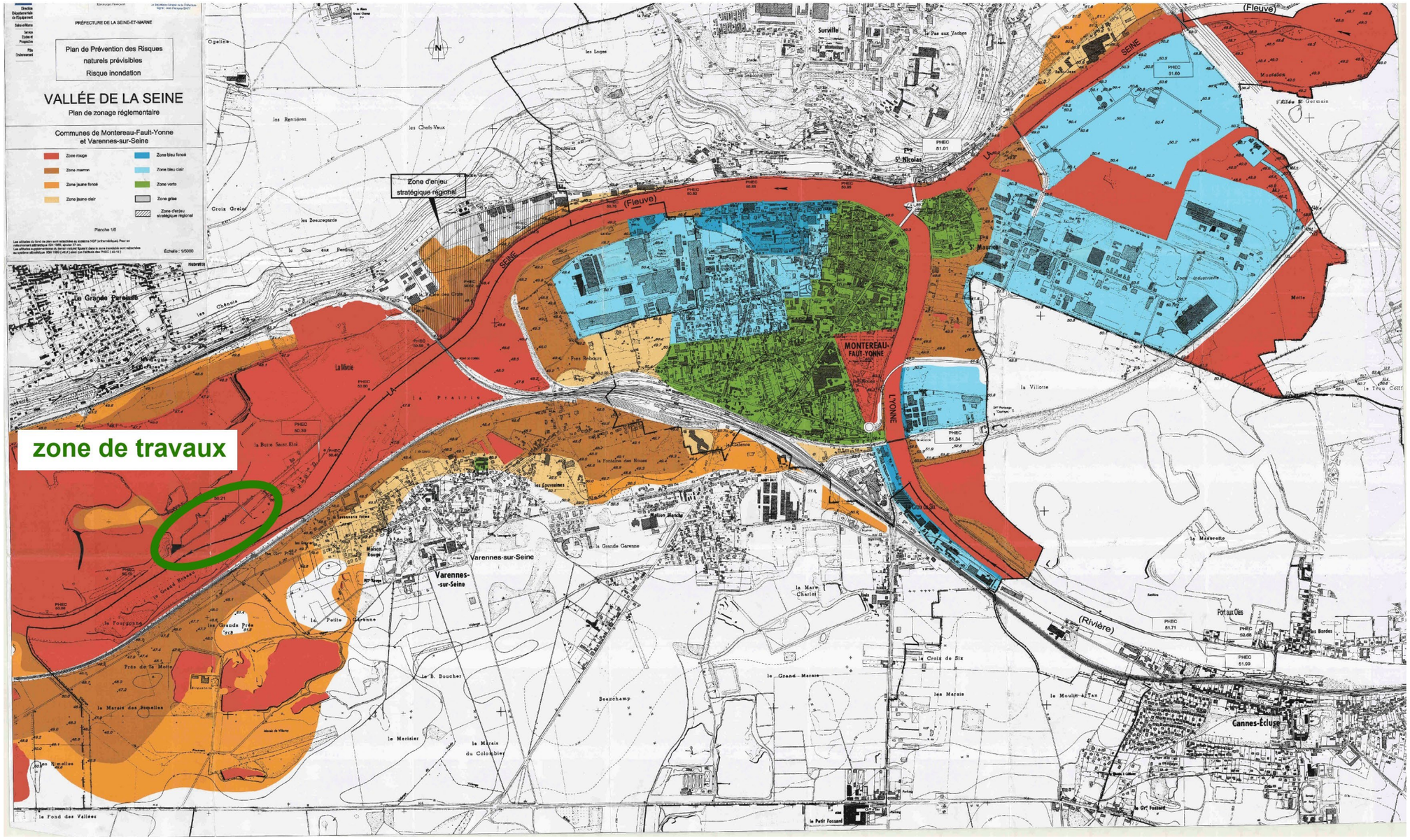
Les travaux envisagés concernent le l'amont immédiat de l'écluse, où le milieu est fortement artificialisé. Par ailleurs, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

De même, afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars à mai pour la vandoise, avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière, et mai-juin pour la lamproie de Planer.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments (jupe anti-MES).

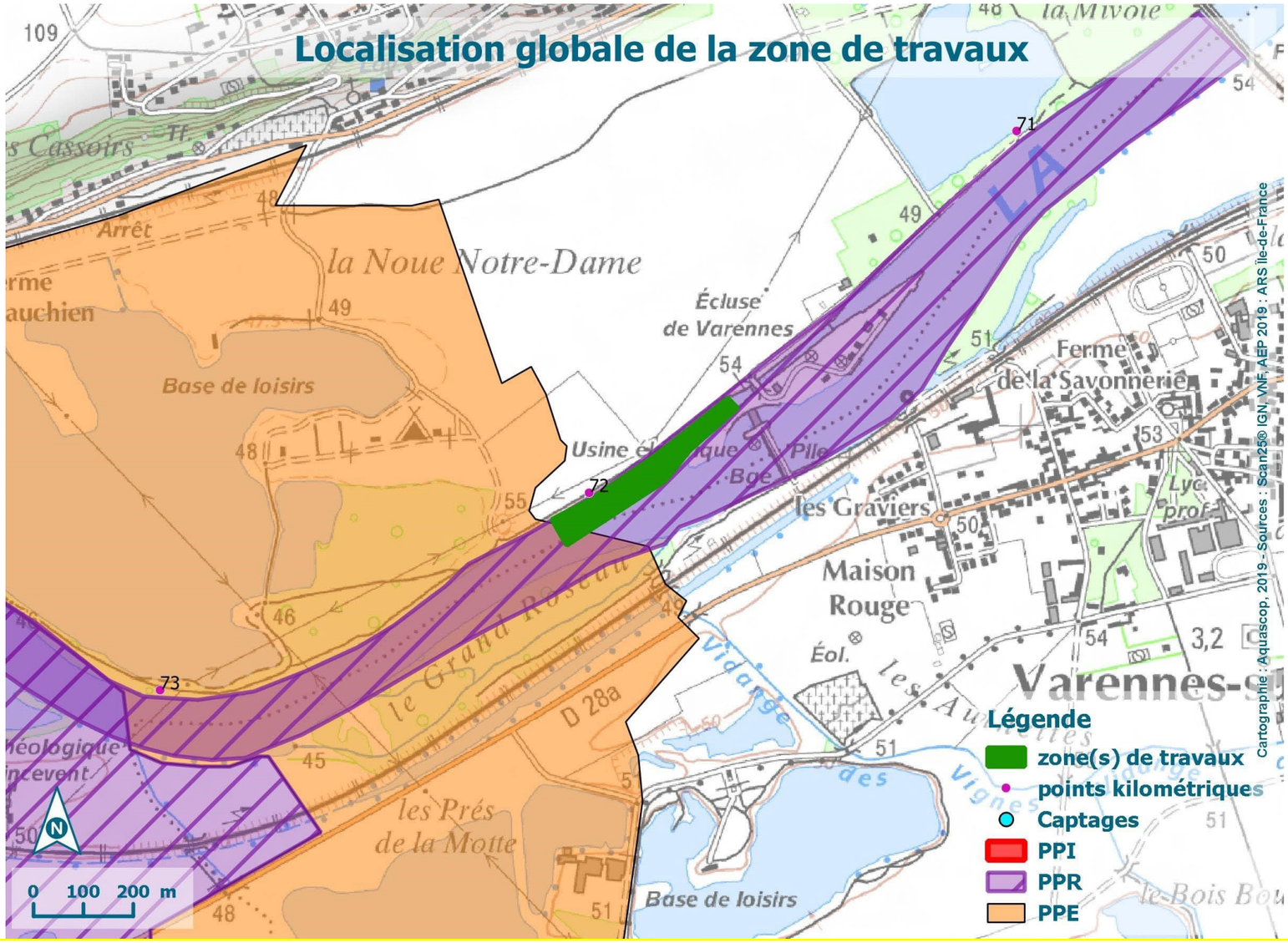
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



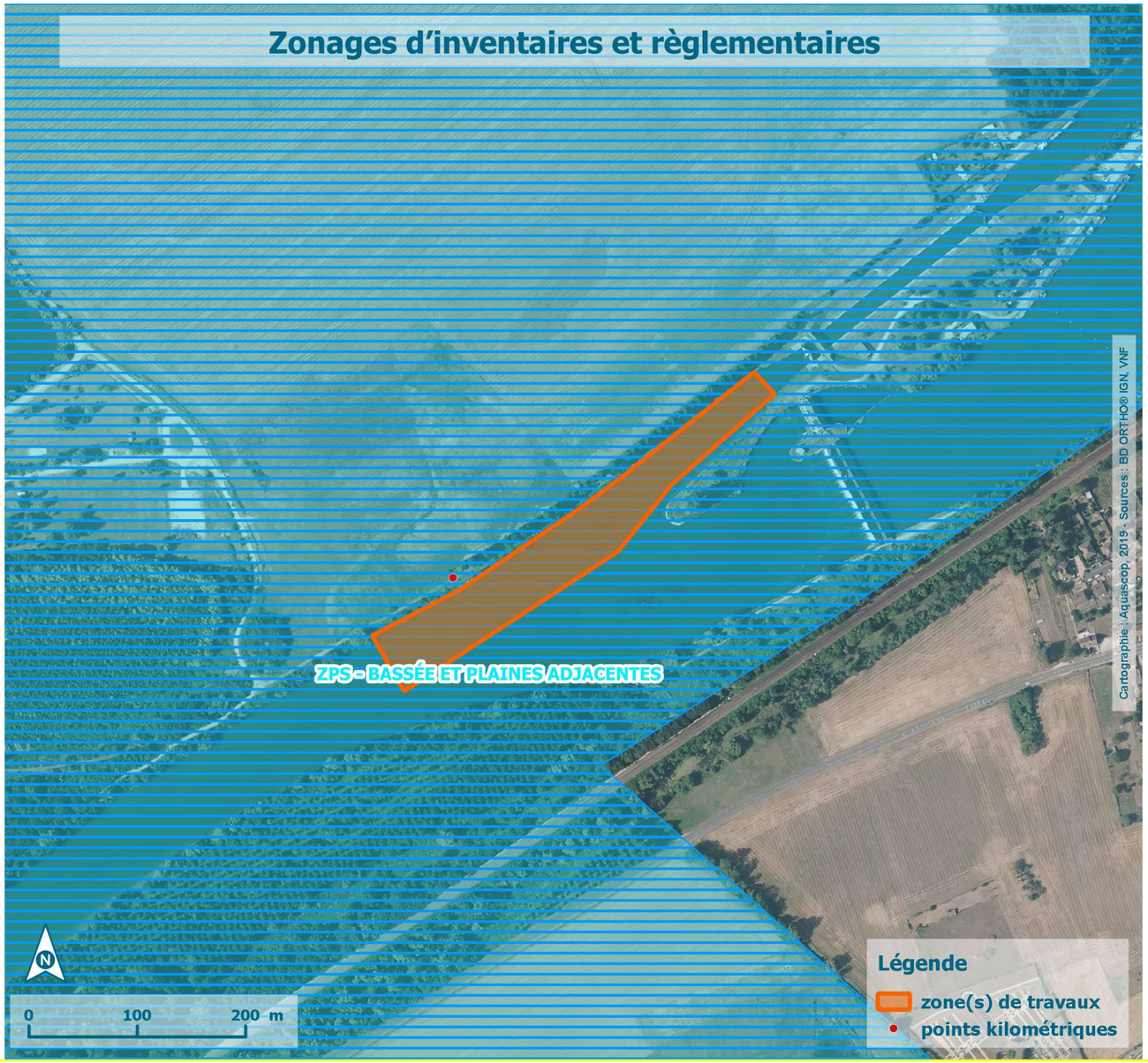
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	60
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517 des ICPE.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.